

LYCEE PIERRE D'ARAGON
14 avenue Henri Peyrusse
31600 MURET
Tel : 05.34.46.35.65

INTERNAT
AUTORISATION DE SORTIE
Année scolaire 2026/2027

Document à remettre aux conseillers Principaux d'Éducation, dûment complété et signé

Nom : Classe : Sexe : F M

Prénom : Date de naissance :

La responsabilité du Lycée et du Chef d'établissement étant totalement engagée vis-à-vis des internes mineurs et majeurs et de leur famille, les élèves internes devront être présents dans l'établissement à tout moment contrôlable pendant les heures de cours figurant à l'emploi du temps de la semaine.

Aucune sortie ne sera accordée sans une autorisation écrite des responsables légaux de l'élève

A. Sortie du mercredi dans la famille (du mercredi 13h au jeudi matin 8h) :

Pour toute l'année scolaire : lettre d'autorisation remise en début d'année scolaire au CPE référent.

Retour au lycée : jeudi à 8 heures

B. Sortie du mercredi après-midi

- Autorisé à sortir du lycée après le repas 13h, jusqu'à 17h30 (1)
 Non autorisé à sortir (1) (1) Cocher la case appropriée

C. Association sportive / Club Théâtre / Autres **(préciser):**

Pratique d'une activité sportive ou culturelle.

Indiquer le nom du club et les coordonnées de l'entraîneur ci-après :

Jour(s) d'entraînement : Heure de départ de l'internat :

Heure de retour à l'internat :

La structure d'accueil doit fournir conjointement à l'autorisation des parents les horaires, le nom et téléphone du responsable prenant en charge l'élève.

à le

Signatures obligatoires (Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)
Responsable légaux (Père/Mère/Tuteur) **Élève majeur**